

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 23 janvier 2025, sous la présidence de son 1^{er} adjoint au maire, Monsieur Alain PIBOULEAU.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Isabelle GUERY, Sylvie MARTIN.
MM. Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Alain MAYODON, René ROQUES.

ABSENTS : M. Dominique FOURCADE a donné procuration à M. Alain PIBOULEAU.
M. Marc LOISON a donné procuration à Mme Valérie ADEMA.
Mmes Sandrine BRINGAY, Géraldine GAU, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur René ROQUES.

EXTRAIT **DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2025 01 2**

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	8
Procurations	2
Votants	10

OBJET : COMMUNE – MARCHÉ PUBLIC – RÉAMÉNAGEMENT DES STRUCTURES SPORTIVES DU PARC D'ESPAGNE – LOT 1 – DÉMOLITION-GROS-ŒUVRE-VRD – AVENANT N°3 – SJC.

Monsieur le 1^{er} adjoint au maire rappelle au conseil municipal que le lot 1 de l'appel d'offre relatif au réaménagement des structures sportives du Parc d'Espagne a été attribué à la société SJC par délibération du conseil municipal N° 2023 10 3 du 25 octobre 2023 pour un montant de 508 721 € HT.

Un avenant N°1 d'un montant de 13 378 € HT, comprenant la reconstruction du mur de soutènement en pierres situé entre les terrains 3 et 4 et la moins-value sur la dépose de mobiliers extérieurs, a été adopté par délibération N° 2024 4 2 du 5 avril 2024.

Cet avenant, entraînant une augmentation de 2,63 % par rapport au marché d'origine, portait le nouveau montant du marché public à 522 099 € HT.

Un avenant N°2 d'un montant de 4 530 € HT, comprenant la construction d'un doublage en béton cellulaire en fond de vestiaires des tennis et la fourniture et pose de siphons dans les douches, vestiaires et sanitaires, a été adopté par délibération N° 2024 11 2 du 13 novembre 2024 et portait le nouveau montant du marché public à 526 629 € HT, soit 631 954,80 € TTC.

Le maître d'œuvre propose un avenant N°3 comprenant une plus-value et une moins-value pour la mise en place d'un bac tampon préfabriqué et la démolition des gradins.

Cet avenant N°3 d'un montant de 29 086,50 € HT porte le nouveau montant du marché public à 555 715,50 € HT, soit 666 858,60 € TTC.

Monsieur le 1^{er} adjoint au maire demande au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer cet avenant N°3.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide

Article 1 : d'autoriser Monsieur le maire à signer cet avenant N°3.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 30 janvier 2025

**Le 1^{er} adjoint au maire
Alain PIBOULEAU**

**Le secrétaire de séance
René ROQUES**

